



## **Métier et reconnaissance professionnelle des AESH, c'est tout de suite !**

Le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées ont lancé en octobre une concertation sur l'école inclusive dont un pan concerne l'avenir du métier d'accompagnant.

Les premières pistes lancées pour les accompagnants des élèves en situation de handicap sont loin de correspondre aux attentes de milliers de ces personnels précaires qui subissent de plein fouet des conditions de travail dégradées, des temps incomplets imposés, des salaires bas, une absence de reconnaissance professionnelle, qui les conduisent souvent à renoncer à leur emploi.

C'est pourquoi nous sommes dans l'attente de mesures fortes qui bénéficieraient à la fois aux personnels concernés, aux élèves accompagnés et à l'ensemble de l'école.

Cela passe par :

- une revalorisation immédiate des salaires ;
- le versement de l'indemnité REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- la création d'un véritable statut pour les AESH ;
- des emplois stables, pérennes et reconnus ;
- la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- le droit de pouvoir travailler à temps complet ;
- une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail.

**Nous appelons d'ores et déjà à une mobilisation nationale unitaire le mercredi 6 février avant les arbitrages ministériels.**

**Localement nous appelons les AESH à se réunir pour débattre ensemble et à se rassembler devant les DSDEN, rectorats et préfectures pour porter leurs légitimes revendications.**

**Paris, le 23 janvier 2019**